

Le 4 mars 2024

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 4 mars à 19h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire suppléant, Robert Young, et les conseillères et conseillers: Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, et Marcus Flynn tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

Le Maire, Greg Vaughan

24-03-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec le report des points 6) et 7) et en ajoutant les sujets suivants;

18a) Soumission -Vitrerie Bédard & Fils inc.-remplacement des verres thermos à l'Hôtel de Ville

18b) Soumission- Vitrerie Bédard & Fils inc.- Remplacement de deux (2) portes à l'Hôtel de Ville

18c) Soumission – Les Entreprises Wilson S.E.N.C. – Coupes d'arbres à l'ancien dépotoir désaffecté, chemin Ross

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

24-03-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 5 février 2024, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen questionne les membres du conseil.

24-03-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉ EN MARS 2024

Total des salaires : \$ 12 707.76

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*5722	Atelier et Découpage Bourgea 2014 inc.	Tracteur / panneau radar	184.74
*5723	L’Avenir et des Rivières	Avis consultation publique	335.73
5724	Avizo Experts – Conseils	T.E.U. / janv. fév.	4 061.46
5725	Peter Beaucage	Enl. neige- février	1 955.23
5726	Bell Canada		586.78
*5727	Nicole Blinn	Remb. dép / batterie de secours ordi. admin.	152.26
5728	BMR Express	S.I. – garage – 5 Academy	137.92
5729	Canton de Bedford	Collecte MR- février	7 644.35
5730	Cogeco	Biblio – 12 Maple – S.I.	230.14
5731	Dépanneur chez Ben	S.I. / essence	251.74
*5732	Enviro 5 inc.	Vidange fosse T.E.U.	2 827.66
5733	Outillage Rioux G.D.B.	Garage – bâche & buse pour la laveuse à pression	85.73
5734	Hydro Québec		7 322.98
5735	Gestim inc.	Inspectrice	3 090.31
*5736	Levitt safety	S.I. / "bench test"	3 079.63
5737	Librairie Moderne	Biblio	511.44
*5738	Matthew Mahannah	Remb. dép / bottes	80.47
*5739	Mines Seleine	18 014 t.m. de safe-T- salt	2 350.32
5740	Motosport G.L.	Chaîne	29.78
5741	Chauffage P. Gosselin Inc.	Garage / S.I.	2 908.29
*5742	Raymond Chabot Grant Thornton	Audit 2023 res # 23- 10-12	6 898.50
*5743	Receveur Générale	Radio com. renouvellement	618.84
5744	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement MR fév.	1 340.06
*5745	Société de L’Assurance Automobile	Immatriculations 2024	5 708.56
*5746	Staples Commercial	Fourniture de bureau	195.09
*5747	Tag Canada Inc.	Produits ch. T.E.U.	3 356.12
5748	Telus Mobilité		260.18
*5749	Raymond Chabot Grant Thornton	Gouvernance de l’information – Loi 25	9 186.50
*5750	Ville de City of Côte Saint- Luc	Partage de couts- contestation de la loi 96	180.77
*5751	Ville de Cowansville	Quote-part 2024 et frais admin.	553.03
*5752	Les Équipements Wil – Be Inc.	Gratte niveleuse rés. #24-01-07	21 241.63
*5753	CIBC	Visa / frais de postes et immatriculations	746.31
*5754	AphpBM	Don rés. 24-03-12	150.00

RAPPORT DE L’INSPECTEUR DES PERMIS ÉMIS EN FÉVRIER

Dépôt du rapport de l’inspectrice, des permis émis en février 2024.

24-03-04

DEMANDE DE DÉMOLITION -DM-01-2024- 49, CHEMIN ROSS - LOT 5 897 440

CONSIDÉRANT QU' une demande (DM-01-2024), datée du 19 février 2024, pour la démolition et la reconstruction d'une résidence unifamiliale située sur le lot 5 897 440 (49, chemin Ross) a été soumise au service de l'urbanisme de la municipalité de Stanbridge East ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la démolition d'une résidence unifamiliale dont l'année de construction est établie à 1935 selon le rôle d'évaluation de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité de la CPTAQ ND : 442899 en date du 21 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 109 du projet de loi 69, modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et dont le règlement de démolition n'a pas été modifié afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi, doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagnée de tout renseignement ou document requis par le ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la démolition vise un immeuble construit avant 1940 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu :

- D'AUTORISER la démolition de la résidence unifamiliale sise sur le lot 5 897 440, correspondant au 49, chemin Ross, Stanbridge East.

24-03-05

DEMANDE DE DÉMOLITION PARTIELLE -DM-02-2024- 47, RUE RIVER- LOT 5 897 318

CONSIDÉRANT QU' une demande (DM-02-2024), datée du 19 février 2024, pour la démolition partielle d'un agrandissement et la construction d'un solarium 4 saisons située sur le lot 5 897 318 (47, rue River) a été soumise au service de l'urbanisme de la municipalité de Stanbridge East;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la démolition partielle d'un agrandissement dont l'année de construction de l'immeubles est établie à 1906 selon le rôle d'évaluation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

conformément à l'article 109 du projet de loi 69, modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et dont le règlement de démolition n'a pas été modifié afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi, doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagnée de tout renseignement ou document requis par le ministre ;

CONSIDÉRANT QUE

la démolition partielle vise un immeuble construit avant 1940 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- D'AUTORISER la démolition partielle de la résidence unifamiliale sise sur le lot 5 897 318, correspondant au 47, rue River.

24-03-06

DEMANDE DE DÉMOLITION -DM-03-2024- 44, RUE RIVER-LOT 5 898 075

CONSIDÉRANT QU'

une demande (DM-03-2024), datée du 19 février 2024, pour la démolition complète d'un bâtiments accessoire située sur le lot 5 898 075 (44, rue River) a été soumise au service de l'urbanisme de la municipalité de Stanbridge East ;

CONSIDÉRANT QUE

la demande vise la démolition complète d'une grange dont l'année de construction de l'immeubles est inconnue mais que la résidence est établie à 1885 selon le rôle d'évaluation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

conformément à l'article 109 du projet de loi 69, modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et dont le règlement de démolition n'a pas été modifié afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi, doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagnée de tout renseignement ou document requis par le ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la démolition complète vise un immeuble accessoire construit avant 1940 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu :

- D'AUTORISER la démolition complète de la grange sise sur le lot 5 898 075, correspondant au 44, rue River.

24-03-07

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 AN 7 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2023 An 7 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité Stanbridge East;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2023 An 7, chacun des membres du conseil ayant reçu une copie le 28 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard et résolu:

QUE la municipalité de Stanbridge East adopte le rapport d'activités annuel 2023 An 7 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

24-03-08

OFFRE DE SERVICE – LES ENTREPRISES MYRROY INC.- BALAYAGE DES RUES SAISON 2024

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu d'accepter l'offre de service en date du 15 février 2024, faite par les Entreprises Myrroy Inc pour le balayage de nos rues pour la saison 2024, pour 160.00\$ / heure (prix pour le Balai aspirateur de type "pure vacuum").

24-03-09

ENTRETIEN DES GAZONS MUNICIPAUX SAISON 2024– PETER BEAUCAGE

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu de payer monsieur Peter Beaucage 5 639.29\$ plus les taxes applicables (6 versements mensuels x 939.88\$ plus les taxes applicables) pour l'entretien des gazons municipaux pour la saison 2024.

24-03-10

IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - VENTE (MRC)

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 28 février 2024, lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité pour lesquels les taxes municipales dues des années 2023 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Municipalité d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu :

- QUE le conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2023 et antérieures le 13 juin 2024 ou à une autre date à être fixée par la MRC Brome-Missisquoi. Par contre au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite de la directrice générale, Nicole Blinn, la Municipalité peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres;
- QUE le conseil autorise au nom de la Municipalité de Stanbridge East, la directrice générale, madame Nicole Blinn, ou en son absence, le maire, monsieur Greg Vaughan à assister à la vente et à faire la première mise et/ou acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la Municipalité faisant l'objet de cette vente, la Municipalité n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;
- QUE le cas échéant, le montant la première mise ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

24-03-11

INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 25, 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM est le plus grand rassemblement du monde municipal au Québec;

CONSIDÉRANT QUE trois conseillères ainsi que le maire souhaite y assister;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu de payer les frais d'inscription et les dépenses inhérentes sur réception des pièces justificatives, pour le maire Greg Vaughan, et les conseillères Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard et Rose Lawlor pour le congrès annuel de la FQM 2024 (25 septembre au 28 septembre 2024, au Centre des congrès de Québec).

CORRESPONDENCE

- Recyc-Québec : Compensation 2023 pour la collecte sélective des matières recyclables.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Offre pour aider et soutenir les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions. (*Correspondance transmis au membre du conseil le 28 février 2024*)
- Église Unie/ United Church of Stanbridge East : Remerciement et reconnaissance à la municipalité
- La Fondation Au Diapason : 15^e édition La Marche/ La Course le 5 mai 2024

24-03-12

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2024- ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE BROME MISSISQUOI

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault et résolu que ce conseil verse une contribution de 150\$ à la campagne de financement 2024 pour l'accessibilité universelle.

24-03-13

REEMPLACEMENT DE VERRES THERMOS À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE les verres thermos (fenêtres) à l'hôtel de Ville ont besoin d'être remplacés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Vitrierie Bédard & Fils inc. en date du 1^{er} mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- De mandater Vitrierie Bédard & Fils inc. pour la réalisation de travaux de remplacement des verres thermos à l'hôtel de Ville (Montant estimé de 11 981.71\$, avant taxes);
- Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

24-03-14

REEMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée à l'hôtel de Ville a besoin d'être remplacées;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Vitrierie Bédard & Fils inc. en date du 1^{er} mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu :

- De mandater Vitrierie Bédard & Fils inc. pour la réalisation de travaux de remplacement de la porte d'entrée à l'hôtel de Ville (Montant estimé de 9 199.60\$, avant taxes);
- Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

24-03-15

OFFRES DE SERVICE- ABATTAGE D'ARBRES NUISIBLES À L'ANCIEN DÉPOTOIRE DÉSAFFECTÉ

CONSIDÉRANT QU' il y a des arbres nuisibles à couper sur le terrain de l'ancien dépotoir désaffecté appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT la soumission (S/E-1) reçue de Les Entreprises Wilson S.E.N.C.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu d'autoriser l'abattage des arbres nuisibles et de mandater Les Entreprises Wilson S.E.N.C. pour abattre les arbres selon les termes et conditions de l'offres en date du 28 février 2024. (Montant estimé de 1 000\$, avant taxes)

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.

Nicole Blinn, directrice générale

Robert Young, maire suppléant